

Budget rectificatif 7/2005: Section IV Cour de Justice, création du Tribunal de la fonction publique

2005/2159(BUD) - 01/12/2005 - Budget final adopté par le Parlement

En adoptant tel quel le rapport de Mme Anne Elisabeth **JENSEN** (ADLE, DK), le Parlement européen se rallie pleinement à la position de sa commission des budgets et amende une nouvelle fois le budget rectificatif 6/2005 tel que modifié par le Conseil afin d'y réintégrer ses propres amendements budgétaires.

Ces amendements sont les mêmes que ceux approuvés en 1^{ère} lecture et visent à rétablir tous les postes prévus par la Commission européenne, dans son avant-projet de budget, soit 8 postes pour le Tribunal de la fonction publique européenne, et supprimés par le Conseil lors de ses 1^{ère} et 2^{ème} lectures.

Dans la foulée, le Parlement rétablit les montants prévus par la Commission dans son avant-projet de budget.